

PROJET DE LOI

autorisant la ratification de la Convention sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires, signée à La Haye le 9 octobre 1961.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention sur les conflits de lois en matière de forme des

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1267, 2136 et In-8° 573.

Sénat : 35 et 92 (1966-1967).

dispositions testamentaires, signée à La Haye le 9 octobre 1961, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 21 décembre 1966.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

(1) Voir le document annexé au n° 1267 (Assemblée Nationale, 2^e législature).